



comment denoncer l'exploitation d'employé

Par **herria**, le **06/08/2012 à 20:56**

Bonjour,

je viens vers vous car je ne sais où me diriger

je vous explique : mon amie et vendeuse dans un fournil (33220), ces horaire change tout les mois si ce n'est pas toutes les semaines, elle peu travailler 12 jours consécutif sans repos, elle peu faire 10 voir 11h en ayant juste le temps de manger (10minutes) elle travail tout les dimanche et jours ferié, pas de congés entre le 15juin et le 15 septembre (interdit)

et j'en passe! pourriez vous me dire si ces patrons on le droit ou pas d'agir ainsi si non ou s'adresser sans qu'ils sachent qui a dénoncé.merci

Par **P.M.**, le **06/08/2012 à 23:13**

Bonjour,

Comme vous vous en doutez, l'employeur n'a pas le droit d'agir ainsi mais si la salariée veut exercer un recours devant le Conseil de Prud'Hommes, il faut bien le faire à visage découvert pour obtenir réparation et si l'on s'adresse à l'Inspection du Travail, ils sont tenus au secret professionnel...